

# Mortalité des militaires

---

En consultant le « Courrier de la Moselle » de juin 1839 à décembre 1840, j'ai vu que ce journal publiait les décès enregistrés à Metz dans les registres de l'état civil. J'ai été frappé du nombre très important de décès concernant des militaires alors qu'il n'y avait pas de conflit en-cours.

Apparemment ce problème avait été remarqué par les autorités messines et avait fait l'objet de plusieurs articles parus dans ledit journal (voir ci-dessous).

C'est en comparant les décès des militaires à ceux des civils de la même tranche d'âge que la surmortalité des premiers saute aux yeux. N'ont été retenus que les jeunes gens de 20 à 30 ans. Les militaires décédés sont six fois plus nombreux que les civils pour une population seulement double.

Afin d'expliquer cette anomalie, un médecin, professeur dans l'hôpital militaire de Metz, dédouane complètement le corps médical et fait porter la responsabilité sur les conseils de révision qui laisseraient dans les villages les hommes valides et retiendraient pour l'armée les plus chétifs. En procédant ainsi, l'économie villageoise est préservée alors que les malheureux conscrits sont trop faibles pour endurer la rudesse de la vie militaire même en temps de paix.

Le rédacteur du journal apporte un petit bémol à cette explication en faisant remarquer que le jury des conseils de révision est majoritairement constitué de personnes étrangères au canton et qui n'ont donc aucune raison de favoriser la vie locale au détriment de l'armée.

L'explication n'est pas vraiment trouvée mais le phénomène perdure car j'ai trouvé dans les exemplaires du journal pour une partie de 1839 et 1940, 185 décès de militaires pour 29 civils soit 6,4 fois plus.

Suivent les articles parus sur ce sujet. L'orthographe a été respectée.

Michel LECOMTE  
Cercle généalogique du Pays messin  
14 mars 2014

## **Courrier de la Moselle N° 72 du samedi 15 juin 1839**

La proposition faite par M. Paixhans à la chambre des députés, lors de la discussion de la loi sur l'appel annuel de 80 000 hommes, nous a amené à quelques recherches locales sur ce sujet. En compulsant les listes des décès de 1839 fournies par l'état-civil de Metz, et en ne tenant compte que des hommes âgés de 20 ans à 30, soit parmi les militaires, soit parmi les citoyens, nous avons trouvé qu'il était mort, à Metz seulement, 27 de ces derniers et 169 militaires.

D'après le chiffre de la population de notre ville, on peut compter à Metz environ 3 mille hommes âgés de 20 ans à 30. La garnison qui ne s'élève guère moyennement qu'au double de ce chiffre, ne devrait donc guère compter qu'un nombre de morts *double* de celui des habitants ; or, il est *six fois* plus considérable.

S'il en est ainsi à Metz, où tant de sollicitudes administratives environnent le soldat, et où l'établissement d'un hôpital d'instruction lui assure les soins des praticiens distingués chargés du professorat, on peut juger de ce qu'il en doit être ailleurs.

Ces considérations suffisent sans doute pour justifier l'importance de l'amendement que M. Paixhans a eu la bonne idée de présenter et la faiblesse d'abandonner.

(Remarque : en réalité les chiffres concernent 1838 et non pas 1839)

## Courrier de la Moselle N° 74 du jeudi 20 juin 1839

Au Rédacteur du Courrier de la Moselle.

Monsieur,

Dans votre numéro du 15 juin, en rendant compte du rapport de M. Paixhans sur la mortalité dans l'armée française, vous témoignez le regret que M. le colonel ait renoncé à la proposition qu'il avait faite de provoquer des mesures propres à découvrir la source du mal. Comme vous, je crois que c'eût été chose utile ; et, en attendant mieux, je viens vous dire ce que je sais à ce sujet.

Il est, en effet, bien déplorable de voir combien la vie militaire fait de victimes, même en temps de paix, parmi les jeunes soldats. Et cependant on ne peut accuser de ces malheurs ni le gouvernement ni les chefs de corps ; car, bien certainement, les jeunes soldats sont, à très peu d'exceptions près, infiniment mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus qu'avant d'être sous les drapeaux. Malades, ils trouvent dans les hôpitaux des secours largement distribués : là jamais aucune idée d'économie ne vient arrêter la prescription du médecin ; il y a même un certain luxe dans les dépenses que le ministre de la guerre autorise.

Malgré le concours de ces circonstances favorables, il meurt pourtant encore de 3 à 5 fois autant de soldats que de jeunes gens du même âge dans la vie civile. Ainsi, en 1838, dans la garnison de Metz, où la Mortalité a été bien au-dessous de la moyenne ordinaire, elle a dépassé encore de beaucoup les proportions de la vie civile. Ce que vous avez l'obligeance de dire sur le compte des médecins auxquels est confié le soin des malades à l'hôpital de Metz, nous met tout-à-fait hors de cause et nous laisse toute franchise pour discuter la question.

On ne peut accuser de cette mortalité, avons-nous dit, ni le gouvernement, ni les chefs de corps ; car tous les besoins à peu près ont été prévus. Peut-on l'attribuer aux revers que la médecine éprouve dans les hôpitaux militaires ? Non ; car les mouvemens de nos hôpitaux donnent des résultats infiniment supérieurs à ceux des hospices civils. On n'ose même chercher à savoir où s'arrêterait le chiffre de la mortalité si les résultats étaient les mêmes ; ce qui s'explique très bien d'ailleurs par la différence de la population des uns et des autres, les hospices civils recevant beaucoup de vieillards, les nôtres ne recevant que des jeunes gens. S'il pouvait y avoir, au surplus, le moindre doute sur la valeur du traitement employé dans les hôpitaux militaires, il suffirait, pour les dissiper, de rappeler qu'il n'est pas un praticien, en France, qui n'ait adopté les principes de la *médecine physiologique*, de cette médecine qui a eu pour père un médecin militaire, pour berceau un hôpital militaire.

On pensera peut-être, et avec une apparence de raison, que la mortalité parmi les jeunes soldats reconnaît pour causes principales les maladies enfantées par de fréquens écarts de régime, par l'abus des boissons alcooliques, par les fatigues des manœuvres et des gardes pendant la nuit, par la nostalgie, etc. Ces causes existent, il est vrai ; mais il est vrai aussi que le plus souvent nous maîtrisons ces affections, et que peu d'entre elles ont une issue funeste. Ce n'est donc pas là que gît le mal.

Le mal, il réside tout entier dans les vices de l'opération du recrutement. Là, les intérêts de l'armée ne sont pas défendus ; ce sont des idées étroites de localités qui décident et ont force de loi. Dans l'intention de ménager la population du bourg, du village, du hameau, on déclare *bons à marcher* des individus faiblement constitués, à poitrine étroite, à membres grêles et délicats. Le canton est sauvé ; il a fourni le nombre d'hommes demandés ; il conservera ses jeunes gens forts et vigoureux, parce que les opérations du conseil sont définitives ; on ne peut plus venir demander de nouvelles recrues.

Peu importe à la localité que les hommes désignés soient valides ou non ; peu importe qu'ils meurent ou soient réformés quelques jours après !

Mais la vie de soldat, même en garnison, a ses fatigues et ses dangers. Il faut être prêt à marcher à toute heure ; on a souvent de longues courses à faire par la pluie, le froid, la neige, dans la boue. Viennent ensuite les gardes : pendant le jour, à l'ardeur du soleil ; pendant la nuit, au froid et à l'humidité. Toutes ces causes réunies viennent frapper ces hommes faibles qu'un esprit peu national a envoyés dans les rangs de l'armée ; et qu'arrive-t-il ? C'est que ces malheureux jeunes gens, après avoir paru trois ou quatre fois à l'hôpital, finissent par succomber ; et presque tous succombent , non à des maladies aiguës, comme on pourrait le supposer d'après leur âge, mais à cette affreuse affection, à cette *phthisie pulmonaire* qui fait tant de ravages en France et à laquelle presque tous eussent échappé s'ils fussent restés dans leurs familles.... Chaque année, immédiatement après l'arrivée des recrues, nous voyons se dérouler cette triste scène et nous sommes impuissans pour en prévenir le retour.

Soyez-en bien convaincu, monsieur, je vous ai révélé le mal ; le remède est facile ; c'est à vous de l'indiquer.

Veuillez agréer, etc.

MAILLOT

Prof. à l'hôp. milit. de Metz

17 juin 1839

Note du Rédacteur. Les conseils de révision se composent du préfet du département ; - du général commandant la subdivision ; - d'un conseiller de préfecture ; - d'un membre du conseil général et d'un membre du conseil d'arrondissement ; - de plus, les fonctions de commissaire du roi y sont remplies par un sous-intendant militaire. — Il résulte donc de la composition même de ces conseils que la majorité y est acquise aux membres étrangers à la localité, et qu'ainsi, généralement du moins, ce n'est pas l'esprit de cette localité qui peut y dominer. La véritable cause du mal a peut-être été signalée par M. Tixier, dans la séance de la chambre des députés du 4 juin, lorsqu'il a dit « qu'il convenait de prendre pour base de la répartition du contingent demandé par la loi du recrutement, non pas le nombre des *inscrits*, mais celui des *capables* ou des *valides*. » Cette opinion, il est vrai, combattue par M. Emmanuel Poulle, a trouvé assez peu de sympathie dans la chambre. Elle s'est laissée convaincre par cette maxime parlementaire : « qu'à côté du désir d'améliorer se trouve souvent, et trop souvent, le danger d'innover ; » mais ce n'est pas une raison, on le sait bien, qui doive la faire repousser longtemps. Les esprits sont tellement frappés de l'importance de la question qu'il y a tout lieu d'espérer qu'elle sera bientôt résolue dans le sens le plus favorable aux intérêts de la population et de l'armée. Ce sera un progrès de plus apporté à la loi du recrutement et auquel auront contribué, nous l'espérons, les observations pleines de franchise et d'humanité que contient la lettre de M. le docteur Maillot.

## Courrier de la Moselle N° 75 du samedi 22 juin 1839

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Metz, 20 juin 1839.

Monsieur,

Vous avez commis une erreur en annonçant, dans votre numéro du 15 de ce mois, qu'il était mort, en 1839, à l'hôpital de Metz, *cent soixante-neuf* militaires âgés de vingt à trente ans.

Le nombre des militaires, âgés de 20 à 30 ans, qui sont décédés à l'hôpital de Metz, depuis le 1er janvier 1839 jusqu'à ce jour, a été de *trente-sept*. J'ajouterai qu'il est entré dans cet établissement, dans ce même laps de temps, 1 889 malades, et qu'il en est sorti 1 502 guéris.

Je vous prie de rectifier l'erreur involontaire que vous avez commise.

Recevez, etc.

*Le sous-intendant militaire, Roux »*

M. Roux réclame ici contre une faute d'impression qu'à la lecture chacun aura rectifiée. Les chiffres que nous avons donnés se rapportent effectivement à l'exercice 1838 : c'est donc en 1838, - et non en 1839, - que, d'après les notes qui nous sont données par l'état-civil, il est mort, à Metz, 169 militaires âgés de vingt ans à trente, et qu'on a compté, parmi la population civile du même âge, 27 décès seulement.

En compulsant, depuis le 1er janvier jusqu'au 15 juin 1839, les relevés de l'état civil, nous trouvons qu'il est mort 36 militaires âgés de vingt ans à trente, et quinze bourgeois du même âge. Cette proportion est infiniment plus favorable que la précédente. Il n'est pas besoin de dire que nous souhaitons aussi vivement que personne qu'elle se continue pendant toute la durée de l'exercice.